

Introduction

- L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site communal après le conseil municipal du 11 avril 2025.
- Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés.
- Le CFU constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur rend compte des opérations de recettes et de dépenses du budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Le CFU 2024 est présenté le 11 avril 2025.

La structure budgétaire

Les budgets de la Ville de Maing sont composés en dépenses et en recettes de deux sections :

1) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux ;

Si un excédent est dégagé de cette section, il doit en priorité couvrir l'éventuel déficit de la section d'investissement (art. L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

2) La section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux projets annuels ou pluriannuels de la ville ainsi que certains biens ayant un caractère de durabilité (voiture, mobilier, outillages techniques ...).

*NB : Dans les tableaux suivants, toutes les opérations d'ordre (identifiée par un *) n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement*

Présentation du CFU

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent notamment aux produits des services à destination de la population (chap. 70), aux impôts et taxes locaux (chap. 73), aux dotations versées par l'État et aux diverses subventions reçues (chap. 74).

Chapitre	Désignation	CA 2023	CA 2024
013	Atténuations de charges	44 170,25 €	48 735,61 €
70	Produits des services	159 218,23 €	177 862,04 €
73	Impôts et taxes	2 085 132,07 €	1 936 751,73 €
74	Dotations et participations	890 329,86 €	1 128 726,02 €
75	Recettes de gestion courante	26 233,26 €	44 553,18 €
76	Recettes financières	35,72 €	39,52 €
77	Recettes exceptionnelles	8 187,66 €	180,62 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 290,99 €
Total des recettes réelles		3 213 307,05 €	3 339 139,71 €
042	Opérations ordre transf. entre sections *	0,00 €	18 141,60 €
Total des recettes de fonctionnement		3 213 307,05 €	3 357 281,31 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 008 411,29 €	1 146 245,55 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent notamment aux charges de gestion courantes composées des :

- entretien et consommations des bâtiments communaux, fournitures et matériels, prestations de services (chap. 011) ;
- charges du personnel communal (chap. 012) ;
- subventions versées au CCAS et aux associations (chap. 65).

Chapitre	Désignation	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	861 611,82 €	919 247,94 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 414 106,59 €	1 426 922,48 €
014	Atténuations de produits	1 935,00 €	1 492,00 €
65	Autres charges de gestion courante	251 503,91 €	241 234,22 €
66	Charges financières	13 724,36 €	11 091,14 €
67	Charges exceptionnelles	6 975,11 €	
68	Dotation aux amortissement et provisions	517,46 €	14 961,88 €
Total des dépenses réelles		2 550 374,25 €	2 614 949,66 €
042	Opérations d'ordre entre sections *	44 313,89 €	43 922,32 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 594 688,14 €	2 658 871,98 €

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent notamment aux diverses subventions d'investissement reçues (chap. 13), aux taxes d'aménagement, ainsi qu'à l'autofinancement (chap. 10).

Chapitre	Désignation	CA 2023	CA 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	248 006,84 €	616 878,52 €
13	Subventions d'investissement reçues	322 625,85 €	132 210,18 €
Total des recettes réelles		570 632,69 €	749 088,70 €
040	Opérations d'ordre entre sections *	44 313,89 €	43 922,32 €
Total des recettes d'investissement		614 946,58 €	793 011,02 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent notamment aux dépenses liées à des projets de la commune, travaux et achats de matériels (chap. 21 et 23).

Chapitre	Désignation	CA 2023	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	111 444,44 €	112 597,16 €
20	Immobilisations incorporelles	16 775,32 €	3 932,52 €
21	Immobilisation corporelles	224 894,86 €	490 566,34 €
23	Immobilisations en cours	448 879,29 €	42 030,66 €
Total des dépenses réelles		801 993,91 €	649 126,68 €
040	Opérations d'ordre entre sections *		18 141,60 €
Total des dépenses d'investissement		801 993,91 €	266 925,52 €
001	Déficit d'investissement reporté	61 195,36 €	248 242,69 €

Les dépenses de personnel

Les charges de personnels sont en progression de 0,9 % par rapport à 2023. Ces dépenses restent stables grâce à la poursuite de la réorganisation des services administratifs et techniques qui a permis de ne pas remplacer certains départs.

Résultats 2024 du budget principal

Les résultats de clôture pour l'exercice 2024 pour le budget principal sont donc les suivants :

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Total
Titres émis (recettes)	3 357 281,31 €	793 011,02 €	4 150 292,33 €
Mandats émis (dépenses)	2 658 871,98 €	667 268,28 €	3 326 140,26 €
Résultat de l'exercice	698 409,33 €	125 742,74 €	824 152,07 €
Résultat reporté	1 146 245,55 €	-248 242,69 €	898 002,86 €
Solde des restes à réaliser	1 844 654,88 €	-122 499,95 €	1 722 154,93 €
dont en recettes	0,00 €	104 944,46 €	104 944,46 €
dont en dépenses	1 878,34 €	172 259,85 €	174 138,19 €
Résultat de clôture 2024	1 842 776,54 €	-189 815,34 €	1 652 961,20 €

Les restes à réaliser, propre à la section d'investissement, sont des dépenses ou recettes certaines (dépenses engagées juridiquement et comptablement / recettes notifiées) mais non réalisées au 31 décembre.

La Capacité d'Autofinancement (CAF)

L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'établira à 1.654.840€ soit 508K€ de plus qu'en 2023 et se reportera sur l'exercice 2025. La trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé et croissant permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement d'ampleur comme la rénovation du complexe Aragon.

La dette

N'ayant pas procédé à de nouveaux emprunts, notre dette continue de diminuer pour passer au-dessous de 100€/habitant. Notre capacité de désendettement est 0,7 ans (la règle étant de 8 ans)

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	379 519,77	91 322,70	8 612,50	0,00	(+) 0,00	99 935,20	288 197,07
2026	288 197,07	79 791,05	5 844,14	0,00	(+) 0,00	85 635,19	208 406,02
2027	208 406,02	67 512,71	3 822,91	0,00	(+) 0,00	71 335,62	140 893,31
2028	140 893,31	57 533,85	1 988,89	0,00	(+) 0,00	59 522,74	83 359,46
2029	83 359,46	26 893,46	1 074,20	0,00	(+) 0,00	27 967,66	56 466,00
2030	56 466,00	27 258,83	708,83	0,00	(+) 0,00	27 967,66	29 207,17
2031	29 207,17	23 451,73	337,78	0,00	(+) 0,00	23 789,51	5 755,44
2032	5 755,44	5 755,44	64,63	0,00	(+) 0,00	5 820,07	0,00
Sous-total		379 519,77	22 453,88	0,00		401 973,65	
Total		379 519,77	22 453,88	0,00		401 973,65	